

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLÉ - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPHY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 039-7931/19/CM

■ Opération d'aménagement "Parc d'activité Camp de Sarlier" à Aubagne- Bilan de la concertation

MET 19/13224/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Parc d'activité de Camp de Sarlier à Aubagne, une concertation associant la population a été engagée conformément à l'article L 103.2 du Code de l'Urbanisme.

La délibération n° URB 004-5994/19/CM du Conseil de Métropole du 16 mai 2019 a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation suivantes :

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération « Parc d'activité de Camp de Sarlier à Aubagne » ont été les suivants :

- Elaborer un projet urbain pour le Parc d'activité « Camp de Sarlier » :
 - o Développer de l'emploi
 - o Créer des espaces publics de qualité en appui à la création du Parc d'activité
 - o Créer les voiries nécessaires pour mailler le site
 - o Aménager des cheminements doux
 - o Se réappropriier le cours d'eau traversant le site, « Le Fauge/Maire ».
- Mettre en œuvre une qualité urbaine et environnementale au service du cadre de vie :
 - o Minimiser l'impact environnemental du projet
 - o Intégrer l'eau dans le projet: utilisation et gestion innovante des eaux de pluies
 - o Développer une approche bioclimatique dans la conception du projet urbain

Les modalités de concertation du public ont été définies de la manière suivante :

- Organisation d'une réunion publique
- Mise à disposition d'un dossier de présentation du projet de Parc d'activités et d'un registre consultables aux services techniques de la Mairie d'Aubagne, au siège de la Métropole, et au Siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.
- Lancement de la concertation :

La population a été informée du début de la concertation et de ses différentes modalités via un avis administratif affiché à la Mairie d'Aubagne, au Siège de la Métropole, ainsi que sur les médias municipaux et métropolitains dédiés, à compter du 24 juin 2019.

- Réunion publique :

Une réunion publique s'est tenue le 9 juillet 2019 à Aubagne à l'hôtel Campanile sur le site du centre d'affaires Alta Rocca, première étape de la reconversion du secteur « Camp de Sarlier » à Aubagne.

- Mise à disposition du dossier de concertation :

La mise à disposition du dossier concertation s'est effectuée du 10 juillet au 13 septembre 2019 aux lieux indiqués supra (*modalités de la concertation*). Ce dossier était composé :

- de la délibération du Conseil de Métropole n° URB 004-5994/19/CM du 16 mai 2019 fixant les objectifs et les modalités de la concertation

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

- la présentation support de la réunion publique qui s'est tenu le 9 juillet présentant le projet du Parc d'Activités de Camp de Sarlier
- le schéma de gestion global de l'eau établi pour ce projet
- un registre format papier permettant à la population de consigner ses observations.

Un registre numérique www.registre-numerique.fr/aubagne-campdesarlier, a été également ouvert durant la même période et comprenant les mêmes documents.

Le bilan de concertation est le suivant :

La réunion publique a réuni une cinquantaine de personnes. Ont été présentés :

- Le contexte métropolitain, les objectifs de développement économiques, les enjeux territoriaux et communaux ont permis de présenter le socle de l'élaboration du projet : le développement économique et la création d'emploi.
- Le type de filière que les collectivités souhaitent voir se développer : artisanat, tertiaire, activité productive. Le commerce et les entrepôts seront interdits
- Le choix du site a été exposé, son potentiel, sa place stratégique en matière de desserte en transport en commun, routières et autoroutières.
- La présence du cours d'eau, Fauge/Maire comme fil conducteur du projet d'aménagement : gestion globale et mutualisée des eaux de pluies, entretien et renaturation du cours d'eau, aménagement d'un parc public le long des Berges d'Aubagne.

Le travail partenarial avec deux opérateurs, le SMBH, la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont permis de définir un projet d'ensemble pour sur ce secteur.

A la suite de la présentation, le débat a fait ressortir les éléments suivants concernant le projet :

- Des demandes de précisions sur le volet environnemental du projet : entretien et gestion du cours d'eau, imperméabilisation du site ; les techniciens ont apporté des réponses notamment sur l'amélioration de la situation du cours d'eau qui aujourd'hui est peu valorisé, la volonté de limiter l'imperméabilisation des sols, cependant le projet en lui-même ne règlera pas les problèmes connus de pollution et de déchets, en amont du site.
- Les impacts du projet sur la circulation actuelle et la saturation du rond-point existants ; de nouveaux accès seront prévus au sud du projet et le plan de circulation interne de la zone sera adaptée afin de limiter les flux sur le rond-point existant ; en matière de modes doux, des pistes cyclables seront créées à l'intérieur du Parc d'activité, pour rejoindre les arrêts du BHNS.
- Le report éventuel du stationnement du centre d'affaire Alta Rocca, en cours de livraison, sur le projet de parc d'activité. Le stationnement dédié au Parc d'activité est prévu à l'intérieur de chaque lots.
- L'impact du projet sur les habitations existantes, il a été rappelé que ce secteur est dédié dans les documents d'urbanisme au développement d'une zone d'activité depuis des décennies.

- Les observations du public déposées sur les registres :

- Le registre numérique : les statistiques font état de 29 visiteurs ; 54 visites, 47 visualisations des documents et 72 téléchargements de documents. Cependant une observation a été déposée. Le projet est présenté comme une opportunité pour « requalifier une quasi-friche créant du foncier économique en limitant la consommation d'espace et requalifier la rivière ». Le rédacteur exprime ses attentes pour ce projet qui se situe sur « un espace agricole apaisé » : qualité paysagère et architecturale, aménagement d'une entrée de ville qualitative, approche bioclimatique respectée dans la construction des bâtiments, desserte cohérente du secteur pour éviter de « multiplier les tournes à gauche et les giratoires ».

- Les registres format papier : aucune observation n'a été consignée sur les registres format papier. Ce qui s'explique en partie par le fait qu'au même moment se déroulait l'enquête publique liée à la modification n°3 du PLU ouvrant à l'urbanisation la zone de Camp de Sarlier, approuvée le 24 octobre 2019 par le Conseil de la Métropole. Les requêtes déposées dans le registre d'enquête reprennent les thèmes abordés en réunion publique. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU d'Aubagne.

Ainsi, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme et à la délibération du 26 mai 2019, la collectivité a organisé la concertation. Les moyens de concertation mis en œuvre ont permis d'informer et d'associer les habitants.

L'ensemble des remarques émises a été pris en compte ; des réponses ont été apportées et une attention particulière sera portée dans la poursuite des études opérationnelles.

Il convient alors de dresser un bilan favorable de la concertation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 12 décembre 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la phase de concertation s'est déroulée dans le cadre des objectifs et des modalités de la concertation fixés par le Conseil de Métropole du 26 mai 2019

Délibère

Article unique :

Est arrêté et approuvé le bilan de la concertation réalisée dans le cadre du projet de Parc d'activité de Camp de Sarlier à Aubagne tel qu'exposé ci-avant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019